

Rapport du jury
Concours Technicien en formation et orientation professionnelle BAP J
externe
Académies Grenoble, Lyon
Session 2026

Statistiques

Nombre de poste à pourvoir	1 – 3 par académie
Nombre de candidats admissibles	7
Nombre de candidats présents	7
Nombre d'admis sur liste principale	2
Nombre d'admis sur liste complémentaire	2

Composition du jury

MENU Laurence, IGE HC, Responsable du service Orientation à la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, Université Grenoble Alpes

BERNARD Ludovic, IGR HC, Directeur du SAFIRE, Avignon Université

FICHOT Aurélie, IGR CN, Directrice du Centre de documentation, Sciences Po Grenoble – UGA

Vice-Présidente

PEROVIC Tatjana, IGE CN, Responsable du pôle Métiers Insertion, Université Claude Bernard Lyon 1

Président

DUMONT Jean-Marie, IGE CN, Responsable du Service de Pédagogie du Supérieur, Université Lumière Lyon 2

Fonctionnement du jury et critères d'évaluation

Ce concours a été organisé en deux phases : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Tous les membres du jury étaient présents lors des épreuves d'admissibilité et d'admission.

1. Épreuve d'admissibilité

L'épreuve écrite sur table, d'une durée de 3 heures et de coefficient 3, a été découpée en plusieurs parties afin de couvrir l'ensemble des connaissances et compétences attendues pour l'emploi-type visé.

Première partie : des questions générales sur l'enseignement supérieur ont été posées sous la forme de développements d'acronymes ou de sigles, ainsi que de questions à réponse courte, pouvant aller jusqu'à une réponse rédigée en développement court (3 lignes maximum).

Deuxième partie : des questions assez générales sur le métier ont été posées, certaines nécessitant une réponse rédigée en développement court (5 lignes maximum).

Troisième partie : trois questions orientées métier ont été proposées, avec une réponse rédigée attendue de 10 à 15 lignes par réponse.

Quatrième partie : les candidats ont dû traiter deux cas pratiques inspirés du quotidien de l'emploi-type visé, avec un développement rédigé attendu de 20 à 30 lignes.

Les questions générales sur l'enseignement supérieur et le métier (parties 1 et 2) ont compté pour 30% de la note finale, les trois questions à développement long pour 30% également, tandis que les deux études de cas étaient notées sur 40% du total des points de l'épreuve. Compte tenu du caractère large de l'emploi-type, les membres du jury ont veillé à concevoir un sujet équilibré entre les questions émanant des métiers de l'orientation-insertion, d'une part, et de la formation initiale et continue, d'autre part.

Toutes les copies ont fait l'objet d'une double correction.

2. Épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consistait en une épreuve orale de 25 minutes au total :

5 premières minutes : chaque candidat devait présenter son parcours professionnel et ses motivations.

20 minutes suivantes : entretien avec le jury visant à évaluer si les candidats possédaient les qualités et compétences professionnelles requises pour occuper le poste visé.

Un coefficient 5 a été appliqué à la note de cette épreuve. Le jury a choisi de ne pas inclure d'épreuve pratique lors de cette épreuve d'admission, car le sujet d'admissibilité comportait déjà des cas pratiques permettant de sélectionner les candidats selon leur capacité à y répondre de manière adéquate. Les candidats devaient déposer un **curriculum vitae** et une **lettre de motivation** sur le site WebITRF, qui ont été portés à la connaissance du jury avant l'épreuve d'admission.

En plus des connaissances et compétences liées au poste visé, le jury attendait des candidats qu'ils démontrent les capacités et qualités suivantes :

- se projeter dans leur futur environnement professionnel et dans leur carrière de fonctionnaire ;
- organiser leur activité, rendre compte à leur supérieur hiérarchique et gérer une surcharge ponctuelle d'activité ;
- identifier leurs points forts et leurs axes d'amélioration au regard des attendus du poste visé ;
- savoir trouver des ressources pertinentes pour développer de nouvelles compétences ;
- adapter leur accompagnement à un public ayant des besoins spécifiques.

Le jury attendait également une connaissance des grandes actualités de l'enseignement supérieur et de l'établissement d'affectation, ainsi qu'une certaine prise de hauteur sur les sujets abordés.

Observations

1. Sur l'épreuve d'admissibilité

Le jury a constaté une grande disparité entre les candidats. Un grand nombre de copies présentait des lacunes importantes sur des connaissances de base. Par exemple, certains candidats n'ont pas su retrouver la signification d'acronymes courants tels que **LMD** (Licence-Master-Doctorat), le **RNCP** (Répertoire national des certifications professionnelles), les **MCCC** (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences) ou encore la **CVEC** (Contribution de vie étudiante et de campus).

Certains candidats n'ont pas traité certaines questions, ce qui était d'autant plus dommageable lorsqu'il s'agissait de celles à développement long ou des études de cas, qui avaient un poids important dans l'épreuve. Pourtant, il était possible de les traiter partiellement, la plupart étant volontairement constituées de sous-questions pour guider les candidats.

Le jury rappelle qu'il n'est pas grave de ne pas avoir une réponse complète, à condition d'être honnête, de le signaler et d'expliquer comment on compléterait sa réponse. Par exemple, dans les études de cas, les candidats pouvaient indiquer qu'ils iraient interroger un type de personne précis dans l'établissement.

2. Sur l'épreuve d'admission

Là encore, le jury a observé une grande disparité entre les candidats, avec des notes allant de 10 à 19/20.

Concernant les CV et lettres de motivation : certains candidats ont eu des difficultés à mettre en avant leurs compétences, qualités et réalisations de manière convaincante au regard du poste visé. Quelques candidats n'ont pas rempli l'ensemble des parties à compléter. Le jury n'a pas toujours compris le parcours de certains candidats ou les raisons de leur candidature. Certains ont également omis de mentionner des formations continues pertinentes pour leur candidature. En revanche, le jury a apprécié l'organisation claire et détaillée de certains CV, ainsi que l'effort de rédaction notable réalisé sur certaines lettres de motivation.

Concernant la présentation orale (d'une durée annoncée de 5 minutes) :

Certains candidats sont restés très en dessous du temps imparti (3 minutes 30), tandis que d'autres l'ont dépassé et ont dû être interrompus.

Certains ont adopté une approche chronologique, mettant en avant les compétences développées tout au long de leur parcours, tandis que d'autres ont privilégié une approche thématique, souvent centrée directement sur leurs compétences.

Certains ont présenté une structure moins claire, ce qui trahissait une préparation insuffisante.

Le jury rappelle que l'aisance à l'oral ne suffit pas et que la préparation est indispensable. Il est à noter que les candidats les plus stressés ont su bien gérer leur débit et leur temps de parole, ce qui témoignait d'une préparation efficace.

Concernant les échanges : Peu de candidats s'étaient renseignés sur l'établissement d'affectation et, en particulier, sur le service concerné par le poste. Par exemple, certains n'ont pas su décrire les grandes lignes de l'organisation en pôles du service **FOCAL** de l'université Claude Bernard Lyon 1, ni citer une actualité ou un projet stratégique de cette université. Le jury conseille vivement aux futurs candidats de préparer cette épreuve en se renseignant sur leur futur établissement et en faisant preuve de curiosité sur son organisation et ses projets en cours.

Le jury a également été surpris par la faible connaissance générale du fonctionnement de l'enseignement supérieur, y compris chez des candidats actuellement en poste dans un établissement de l'ESR. Il recommande aux candidats de consulter le guide **PARFAIRE** et de se tenir informés de l'actualité de l'enseignement supérieur.

Enfin, certains candidats n'avaient pas travaillé, voire même consulté, la fiche de poste et se sont trouvés en grande difficulté sur des questions pourtant en lien direct avec le futur emploi visé. À l'inverse, d'autres avaient bien compris les enjeux des postes, ce qui s'est traduit par un positionnement clair et pertinent sur les sujets abordés.

Le président du jury

